

**COMPTE RENDU DU
BUREAU SYNDICAL STATUTAIRE
SÉANCE DU 12 MARS 2012
- CCPL Briis-sous-Forges -**

Etaient présents :

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
Mme BONZANI	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. BONNEAU	Conseiller général de l'Essonne
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. BOURNAT	Maire de Gif/Yvette
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
M. LE COMPAGNON	Maire de Fontenay-les-Briis
M. PELLETIER	Maire de Milon-La-Chapelle
Mme FUKS	Maire de Poigny-La-Forêt
M. SAUTIERE	Maire de St Rémy-lès-Chevreuse
M. BOUCHET	Vice-président de la Communauté de communes des Etangs
M. SCHOETTL	Président de la Communauté de communes du Pays de Limours

Ainsi que :

Mme MEURGER, présidente de la commission *Architecture / Urbanisme / Paysage*, Monsieur DE WINTER, président de la commission *Agriculture/Forêt*, M. GUEGUEN, président de la commission *Biodiversité/Environnement*, MM. FIDELLE et MONTEGUT, président et vice-président de la commission *développement économique*,

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc) – Pascal AUBLE (CG 78) – M. BENTEGEAT (Conseil régional IDF) – M. DELOROZOY.

Pour le PNR : M. DELILE – Mme DRANSART - Mme DUBUC – M. HARDY - Mlle HOUGUET - Mme LE LAGADEC (PNR) – M. MARGAT - M. PAQUIER –M. POUZERGUES – Mme RENARD - M. ROMBAUTS - M. SANCH –Mme WOLFF.

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme BOUTIN à M. SAUTIERE
- Pouvoir de Mme GOSSARE à M. POUPART.
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE.

Monsieur VANDEWALLE constate que le quorum est réuni.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 février 2012

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Enveloppes programmes :

- Restauration du patrimoine bâti remarquable (chapitre 1 du Guide des aides / 030PG) : dossier 141 : Restauration de la ferme de la Malvoisine (Senlisse).

M. et M^{me} HUREL, propriétaires de la ferme de Malvoisine, souhaitent restaurer les parties supérieures (façade sur cour et toiture) d'un bâtiment agricole situé dans l'aile ouest du corps de

ferme. Les propriétaires ont déjà réalisé des travaux de restauration de la ferme sans solliciter d'aide du PNR.

En 2008, lors de la mise en place de l'Inventaire des fermes patrimoniales du Parc, la ferme de Malvoisine a été sélectionnée comme élément « test » pour la mise au point de la méthode. De nombreux échanges ont eu lieu entre le Parc et les propriétaires, ces derniers ayant ouvert leurs portes à la chargée d'études en charge de l'inventaire.

Au vu du travail mené par le Parc et des aides financières destinées au patrimoine agricole bâti nouvellement créées, M. et M^{me} HUREL se tournent aujourd'hui vers le PNR afin d'obtenir une aide dans leur entreprise de préservation du corps de ferme dont ils sont propriétaires (**Aide n°1-10 : Restauration des enveloppes extérieures des bâtis des corps de fermes**).

La ferme de Malvoisine a été repérée par l'Inventaire des fermes patrimoniales (mené par le Parc en 2008) comme un élément exceptionnel d'un point de vue patrimonial.

La mission Patrimoine Culture et l'architecte du Parc ont déjà été sur place pour apporter des conseils d'ordre technique et préciser les besoins du bâtiment. Ils insistent sur l'urgence des travaux : le bâtiment est en effet en très mauvais état. Des problèmes d'infiltration rendent nécessaire une intervention dans de brefs délais.

M. et M^{me} HUREL sont tout à fait favorables à ce que le public puisse visiter les lieux et entre dans la cour de la ferme. Ils ont d'ailleurs apposé un écriteau allant dans ce sens sur le portail de la ferme et de nombreux randonneurs passant à proximité font régulièrement un détour pour visiter les lieux. De plus, ils sont tout à fait favorables à une ouverture programmée (à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Journées de patrimoine de Pays...).

Le coût de cette opération a été estimé par la Commune à 12.000,00 € HT, soit une subvention du Parc de 3.600,00 €.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération

- Urbanisme (chapitre 4 du Guide des aides) : dossier n° 1 : Expérimentation de densification du tissu pavillonnaire avec les habitants dans le cadre de l'élaboration du PLU du Tremblay-sur-Mauldre et du projet de recherche BIMBY.

La commune du Tremblay-sur-Mauldre a été la première à tester la démarche « BIMBY » avec ses habitants. 59 entretiens ont été réalisés en 2010. La commune, dont l'élaboration du PLU entre actuellement dans la phase PADD, souhaite mener une 2^{ème} campagne d'entretiens pour les habitants qui n'avaient pu venir alors. Cette mission de concertation sera réalisée par le bureau d'études du PLU, Cittanova, et comprend :

- La médiation avec les habitants dans le cadre de l'élaboration du PLU pour une durée de 3 jours (23-24-25 février 2012), pour un nombre maximum de 50 entretiens avec un architecte.
- l'exploitation des résultats des entretiens.

La commune sollicite une subvention du Parc naturel au titre des « **Approfondissements / expérimentations PLU** » (**aide n° 4-1**) au taux de 70%. Le coût de cette opération a été estimé par la Commune à 5.200,00 € HT, soit une subvention du Parc de 3.640,00 €.

Monsieur BONNEAU, s'interroge sur la capitalisation de telles expérimentations. Les communes sont-elles invitées à un bilan de l'opération BIMBY ?

Le 12 avril prochain, une réunion est organisée à l'intention des représentants techniciens concernés du Conseil régional et des Conseils généraux.

Cette première forme de bilan peut servir la transférabilité de l'expérience. Elle sera suivie d'une présentation en commission d'urbanisme et probablement dans le futur de visites sur le terrain destinées aux maires des communes-membres du Parc.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération

- Paysage (chapitre 6 du guide des aides / 040PG) : dossier 168 : Travaux de mise en valeur paysagère du Groupe scolaire du Bois de Fay (Commune du Mesnil Saint Denis).

La commune du Mesnil-Saint-Denis a décidé de mettre en place une haie végétale dans la cour de récréation de l'école élémentaire Bois du Fay, entre la cour et la rue de Provence. La mission pédagogie du Parc a développé une approche éducative à partir de ce projet.

Les travaux consistent en :

- la construction d'une jardinière maçonnée,
- la pose de claustra en bois,
- la plantation de végétaux prescrits par le Parc,
- la pose d'un récupérateur d'eau de pluies en bois.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune. La mission paysage du Parc sera associée au choix des matériaux et au suivi des travaux et la mission Education est associée au projet pédagogique mis en place autour de cet aménagement (*choix des essences, plantations, suivi*).

La commune sollicite une subvention du Parc naturel au titre des « **travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics** » (**aide n° 2-3**) au taux de 70%. Le coût de cette opération a été estimé par la Commune à 16.809,00 € HT, soit une subvention du Parc de 11.766,30 €. La mairie n'attend aucun autre financement.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération

- Paysage (chapitre 6 du guide des aides / 040PG) : dossier 169 : Plantation d'une haie aux Salons Léopold (Commune de Cernay la Ville).

Cette action s'inscrit dans l'ambition de qualifier le site touristique des Vaux de Cernay pour laquelle le Parc naturel et les communes ont réalisé une étude paysagère qui prévoit, en outre, de qualifier le hameau de La Vallée où se situent les salons Léopold. Le propriétaire des Salons Léopold à Cernay-la-Ville s'engage dans la valorisation des abords des salles de réception par la plantation d'une haie de charmilles en remplacement de la clôture endommagée en place. Cette haie composée d'essences locales atténuera la présence des véhicules en stationnement aux abords des Salons Léopold.

Les travaux consistent en :

- l'enlèvement et l'évacuation de la clôture,
- plantation d'une haie de charmes de 84,00ml.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le propriétaire. La mission paysage du Parc sera associée au suivi des travaux. Une convention Parc/bénéficiaire sera établi afin d'assurer l'entretien et la pérennité des travaux.

Le propriétaire sollicite une subvention du Parc naturel au titre de « **création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique** » (aide n° 6-3) au taux de 40% pour un porteur de projet privé.

Le coût de cette opération a été estimé par le propriétaire à 7.965,00 € HT, soit une subvention du Parc de 3.186,00 €. Le propriétaire n'attend aucun autre financement.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération

- Soutien aux initiatives éco responsables (chapitre 9 du Guide des aides) : dossier 1 : Aide à l'acquisition d'un vélo électrique à Forges-les-Bains.

La commune de Forges-les-Bains souhaite doter ses services administratifs d'une mode de déplacement durable et économe en énergie, à savoir : le Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Ce VAE sera utilisé par le personnel lors de ces déplacements dans le bourg. Le choix s'est porté sur un VAE de marque Matra, cadre alu avec batterie amovible et antivol et une autonomie de 50 à 60 Km.

Le coût de l'acquisition est estimé à 1.690 € H.T., subventionné à 80% par le Parc, soit 1.352 € H.T.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération

- Tourisme & Liaisons douces (chapitre 11 du Guide des aides / 020PG) : dossier 46 : Aménagement d'une liaison douce sur la rue de la République (Commune de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse)

Le projet d'aménagement de la rue de la République s'inscrit dans le cadre de la liaison douce « Versailles-Rambouillet » (itinéraire pressenti pour la « *vélo route - voie verte* » Paris –Mont-Saint Michel). Cet aménagement desservira un tronçon commun de 3 lignes de Bus Pédestre (Guieterie - Beauséjour - lac de Beauséjour - rue de la république) et se connectera sur la piste cyclable existante le long du chemin de Coubertin et au parking de Coubertin. Les travaux porteront sur une requalification complète du cheminement sur 145 ml, pour réaliser une circulation mixte piétons et vélos.

Ils consisteront en :

- Installation de chantier
- Terrassement, déblais, démolition de revêtements existants y compris mise en décharge
- Dépose et repose de clôtures
- Dépose de mobilier urbain
- Abattage et dessouchage de 9 arbres y compris évacuation en décharge
- Fourniture et mise pose de bordure P2 et de bordures grés
- Fourniture et mise en œuvre de grave non traitée 0/31,5
- Fourniture et mise en œuvre de stabilisé renforcé 0/4.

Les travaux d'éclairage public, et de signalisation verticale et horizontale qui doivent être réalisés dans le cadre de cet aménagement ne font pas l'objet de subvention de la part du Parc naturel régional (pour mémoire : estimation de 33703,09€ HT).

Ce dossier correspond à l'aide « **Aménagement de chemins de randonnée** » (aide n°11-3). Le coût de l'opération est estimé à 28.562 € H.T., subventionné à 80% par le Parc, soit 22.849,60 € H.T.

Cette opération pourrait être également subventionnée par le Département des Yvelines. Le Bureau recommande que le Parc privilégie des projets en zone rurale. Monsieur SAUTIERE s'engage à ne demander cette subvention que s'il n'obtient pas une aide du Département. La décision d'attribution est donc reportée.

- Tourisme & Liaisons douces (chapitre 11 du Guide des aides / 020PG) : dossier 47 : Aménagement d'une liaison douce sur la VC9 à Forges-les-Bains.

La commune de Forges-les-Bains souhaite créer le long de la VC 9, un cheminement piéton entre le CR 17 et la rue du Ruisseau, afin de connecter le hameau du Chardonnet au bourg de la commune, via un accès sécurisé. En effet, actuellement le CR 17 débouche sur la VC 9 qui peut présenter un danger pour les piétons : route passante, vitesse élevée des véhicules, mauvais état de la chaussée, étroitesse de la chaussée, bas-côtés difficilement empruntable. C'est pourquoi, un aménagement piéton le long de cette route permettrait de sécuriser cet axe. L'aménagement prévu couvre une longueur de 475 m et longe la VC 9 côté nord-ouest le long des champs.

Sur une première partie qui débute en bas du CR 17 et qui couvre une longueur de 220 m :

- décapage de la terre végétale sur 20 cm d'épaisseur finie (par rapport au haut du talus) et 1,2 m de large, avec compactage du fond de forme et terrassement
- fourniture et la mise en œuvre d'un géotextile
- fourniture et la mise en œuvre d'une couche de 12 cm en ballast 25/50
- fourniture et la mise en œuvre d'une couche de 8 cm de GNT 0/20 compactée

Sur la seconde partie d'une longueur de 255 m prolongeant la première jusqu'à la rue du ruisseau :

- décapage de la terre végétale sur 30 cm d'épaisseur finie (par rapport au haut du talus) et 1,2 m de large, avec compactage du fond de forme et terrassement
- fourniture et mise en œuvre un géotextile
- fourniture et mise en œuvre une couche de 15 cm en ballast 25/50
- fourniture et mise en œuvre une couche de 15 cm de GNT 0/20 compactée

Ce dossier correspond à l'aide « **Aménagement de chemins de randonnée** » (aide n°11-3). Le coût de l'opération est estimé à 31.900 € H.T., subventionné à 80% par le Parc, soit 25.520 € H.T.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération

- Tourisme & Liaisons douces (chapitre 11 du Guide des aides / 020PG) : dossier 48 : Aménagement d'une liaison douce sur le CR30 à Forges-les-Bains.

La commune de Forges-les-Bains souhaite réhabiliter le CR 30 « Chemin d'Angervilliers à Bajolet par l'Etang-Brûle-Doux », et le cheminement qui longe l'autoroute afin d'améliorer et de privilégier cet accès mixte piéton/VTC comme connexion entre le hameau de Bajolet et la forêt domaniale d'Angervilliers.

Ce dossier correspond à l'aide « **Aménagement de chemins de randonnée** » (aide n°11-3). Le coût de l'opération est estimé à 30.970 € H.T., subventionné à 80% par le Parc, soit 24.776 € H.T.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération

- Tourisme & Liaisons douces (chapitre 11 du Guide des aides / 020PG) : dossier 49 : Restauration du CR11 à Lévis-Saint-Nom.

La commune de Lévis-Saint-Nom souhaite entreprendre des travaux réhabilitation d'une partie du CR 11 dit « Chemin des Layes », qui fait partie d'un itinéraire PNR : circuit d'Yvette.

Les travaux concernent quelques 100m de part et d'autre de l'Yvette qui permettront de traiter une zone marécageuse rive droite, de mettre en place une petite passerelle sécuriser permettant le passage des VTT et des piétons (1m20 maxi de large y compris les équipements de sécurité) et de reprendre une partie du chemin rive gauche.

Les travaux consisteront donc en :

Sur une longueur de 40 m rive droite et une largeur de 2m50 :

- Terrassement du fond de forme
- Fourniture et mise en place d'un géotextile
- Fourniture et mise en place de cailloux 40/70 sur 20 à 40 cm d'épaisseur
- Fourniture et mise en place de cailloux 20/40 y compris compactage
- Création d'un fossé de 0,20 pour évacuation des eaux vers la rivière.

Sur une longueur de 50m rive gauche et une largeur de 1m50 :

- Réaménagement du chemin existant avec reprise du fond de forme
- Fourniture et mise en place de cailloux 40/70
- Fourniture et mise en place de cailloux 20/40 y compris compactage
- Reprise des bords avec ré engazonnement
- Fourniture et pose d'une passerelle de 1m20 de large.

Ce dossier correspond à l'aide « **Aménagement de chemins de randonnée** » (aide n°11-3). Le coût de l'opération est estimé à 31.600 € H.T., subventionné à 80% par le Parc, soit 25.280 € H.T.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération

3. Validation des aides accordées par la Comité d'attribution des aides économiques.

La présente délibération soumet au Bureau syndical la liste des aides attribuées par le comité des aides économiques qui s'est tenu le 16 février 2012, présidé par M. Jacques FIDELLE, Président de la *Commission Développement économique* du Parc :

- « **O coin de l'œil** » Opticien, Saint Rémy Lès Chevreuse M Baptiste BAUDET

Investissements : **(modernisation)**

Matériel (taille de verres), rénovation du local = 41 920 € HT

Subvention demandée : 12 576 , 00 €

dont 6 288 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 6 288 € du fonds PNR

- « **La brasserie de la Vallée de Chevreuse** » - Brasserie artisanale- Bonnelles – M. Emmanuel REY

Investissements : **(modernisation)**

Embouteilleuse automatique, fermenteurs, Groupe froid, Générateur de vapeur, filtre, échangeur = 98 795, 00 € HT

Subvention demandée : 22 500 € (plafond)

dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR

- « **Bee bio** »- **Magasin Bio- La Queue Lès Yvelines – M IDRISSI et M KELAI**

Investissements : **(démarrage)**

Travaux d'aménagement du local, mobilier et équipement = 210 580 € HT

Subvention demandée : 22 500 € (plafond)

dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR

- « **SCIERIE MASSARD** », **scierie bois de chauffe, Mareil-le-Guyon - M. Jérémie MASSARD**

Investissements : **(démarrage)**

Equipements : combiné de sciage, ameneur, épandeur, tracteurs, remorque forestière, camion poly benne = 92 500 € HT

Subvention demandée : 22 500 € (plafond)

dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR

- « **Boulangerie de Cernay** » - **Boulangerie-Pâtisserie de Cernay - M. CHEREAU et Mme CHARTRIN**

Investissements : **(reprise)**

Travaux de rénovation (agencement/décoration), diviseuse, repose pâtons = 36 836,48 € HT

Subvention demandée : 11 050,94 €

dont 5526,47 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 5526,47 € du fonds PNR

- « **SARL Albert Habitat** » - **Intérieur Granit – Taille, façonnage, finissage de pierre - Chateaufort M. Pierre ALBERT**

Investissements : **(modernisation)**

Véhicule atelier, appareil de mesure, matériel professionnel = 39 169,43 € HT

Subvention demandée : 11 750,83 €

dont 5 875,415 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 5 875,415 € du fonds PNR

- « **Les bois de l'avenir** » - **Charpente bois – St-Rémy-lès Chevreuse M. Frédéric CHEVANCE**

Investissements : **(modernisation)**

Fourgon, perceuse, scie radial Plieuse, baguetteuse...= 33 356,21 € HT

Subvention demandée : 10 006,86 €

dont 5 003,43 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 5 003,43 € du fonds PNR

- **Entreprise Artisanale d'électricité / Plomberie- Auffargis M. Fernando BARRERA**

Investissements : **(modernisation)**

Fourgon, outillage, ordinateur, = 22 232,15 € HT

Subvention demandée : 6 669,65 €

dont 3 334,825 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 3 334,825 € du fonds PNR

- « **Boulangerie BIGINI** »- **Boulangerie Pâtisserie – Auffargis M. Patrick BIGINI**

Investissements : **(modernisation)**

Doseur d'eau, batteur = 10 362 € HT

Subvention demandée : 3 108,60 €

dont 1 554,30 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 1 554,30 € du fonds PNR

- « **Boucherie Triboul** » - **Boucherie Charcuterie- Montfort-l'Amaury - M. Anthony TRIBOUL**

Investissements : **(modernisation)**

Travaux de réfection laboratoire et boutique, matériel frigorifique vitrine, chambre froide, travaux d'installation, Four = 210 455 € HT

Subvention demandée : 22 500 € (plafond)

dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR

L'ensemble de ces aides sont approuvées par le Bureau syndical sous réserve de l'approbation de la DIRRECTE. En effet, les services de l'Etat en charge de l'instruction du FISAC ont souligné des plages horaires de vente directe au public pour la brasserie de la vallée de Chevreuse insuffisantes. M. BONNEAU s'interroge sur la possibilité qu'auront les entreprises de l'Essonne de bénéficier rapidement d'aides comparables.

Il est prévu en 2012 de consacrer une enveloppe de 50.000 € au développement économique. Cette enveloppe devrait être suivie d'un programme plus conséquent lié à l'extension du FISAC sur les communes de l'Essonne (seconde tranche FISAC à partir d'avril 2012). Les décaissements rapides engendrés par le FISAC et les remboursements plus lents de la DIRRECTE sont à l'origine du déficit d'exploitation observé en 2011.

4. Partenariat avec l'ALECSQY.

Dans le cadre du partenariat avec le Parc, et afin de pouvoir répondre à la demande en Conseil en Energie Partagé pour les communes à l'échelle du nouveau périmètre du Parc, l'ALECSQY envisage de répondre à un appel à projets pour bénéficier d'une subvention de l'ADEME, de 20.000 € par an sur 3 ans. Si le projet était retenu, cela permettrait d'étendre les CEP sur 4 ou 5 nouvelles communes, dont des communes de l'Essonne, pour un total d'environ 20 000 habitants.

Le projet de l'ALECSQY démarrerait à l'automne, ce qui se traduirait par un appui complémentaire du Parc à l'ALEC d'environ 15.000 € pour 2013 (dans le cadre de la convention 2013, a priori au BP 2013).

Afin de finaliser le projet que l'ALEC doit déposer le 16 mars auprès de l'ADEME, il est demandé au Bureau syndical d'accepter d'apporter le soutien du Parc.

La question est posée par M. BONNEAU des communes de l'Essonne : un service comparable leur sera-t-il proposé ? Des contacts ont été pris avec l'Agence locale du plateau de Saclay, cependant il apparaît plus simple d'étendre par avenant la convention entre le PNR et l'ALEC de St.Quentin aux nouvelles communes.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents le renouvellement de cette convention.

5. Programme Zéro Phyto à Saint-Arnoult-en-Yvelines : demande de participation financière de la commune et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Une des actions prioritaires du Contrat de bassin de l'Yvette amont (2011-2015) porte sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités. L'engagement d'un maximum de communes dans ces démarches locales est recherché (« *Phyt'Eaux Cités* » mené par le SEDIF, « *Objectif Zéro Phyto* » porté par le PNR).

La fiche-programme 589 prévoyait de proposer le programme « *Objectif Zéro Phyto : mise en place de plans de désherbage communaux respectueux de la biodiversité et de la ressource en eau* » aux communes du Parc situées sur le bassin versant de l'Yvette amont non-incluses dans le périmètre d'action de « *Phyt'Eaux Cités* » ainsi qu'aux communes du Parc situées sur le bassin versant de la

Rémarde amont. En 2011, ce programme a été élargi aux communes du Perray-en-Yvelines et des Essarts-le-Roi.

Il était aussi prévu d'étendre ce programme aux communes limitrophes du Parc (Saint-Arnoult-en-Yvelines et Sonchamp) qui appartiennent également au bassin versant de la Rémarde amont et adhérentes au Contrat de bassin Rémarde amont (2010-2014), comme « communes partenaires associées », sur la base d'une convention.

Le Parc a donc prévu d'étendre ce programme « *Objectif Zéro Phyto* » sur la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Il est donc demandé au Bureau syndical du Parc d'approuver la demande de participation de cette commune, à hauteur de 25% des dépenses TTC engagées sur son territoire, de solliciter une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France et d'autoriser le Président du Parc à signer une convention encadrant ce partenariat.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération

6. Présentation des nouvelles opérations budgétaires.

Le Comité syndical du Parc naturel régional est convoqué le 12 mars 2012, après la séance du Bureau. Il aura notamment à débattre des orientations budgétaires du Parc pour l'année 2012. Le Parc propose donc au Comité une série de nouvelles opérations budgétaires (en annexe), en majorité financées dans le cadre de l'avenant n° 1 du CPER 2007/2013.

Il est donc demandé aux membres du Bureau syndical d'apporter leurs commentaires et propositions au sujet de ces opérations budgétaires. Ces observations alimenteront le Débat d'orientations budgétaires à suivre.

Parmi ces opérations, 5 projets d'enfouissement de réseaux ont été adressés au Parc, pour un montant total de 440.038,37 €. Or, lors des négociations avec les financeurs autour de l'avenant n° 1 du CPER 2007/2013, le budget alloué à ces enfouissements de réseaux était de 146.989 € en 2012 et autant en 2013, soit au total 293.977 € sur 2 ans.

Lors de la réunion du 23 février dernier du comité technique des financeurs du Parc, ces derniers ont fait savoir que le souhait de ces collectivités était de s'en tenir à cette enveloppe prévisionnelle. Il est donc demandé au Bureau syndical d'arbitrer sur ces propositions d'enfouissements de réseaux.

Les membres du Bureau estiment qu'une modification du régime d'aides ne peut pas intervenir à brève échéance : les communes qui ont fait une demande de subvention ont inscrit celle-ci en recette dans leur budget prévisionnel. Il est nécessaire d'examiner posément les critères d'éligibilité ; en effet, le critère de site inscrit / site classé apparaît insuffisant pour hiérarchiser les demandes, la pertinence par rapport au projet de Charte doit être étudiée dossier par dossier. Monsieur VANDEWALLE propose qu'un travail technique soit mené avant une révision du *Guide des aides*. Les communes qui ont formulé une demande vont être contactées afin d'examiner la possibilité d'un report dans le temps. Ceci afin de respecter les engagements consignés dans le Contrat de Parc.

Monsieur QUERARD mentionne également une demande au titre des enveloppes-programmes pour sa commune La Celle-Les-Bordes. Le dossier a bien été réceptionné par le Parc.

QUESTION DIVERSE

Monsieur DE WINTER s'interroge sur la validité d'une aide à l'acquisition d'arbres fruitiers (enveloppe-programme attribuée lors du précédent Bureau du 21 février).

Cela pourrait en effet s'apparenter à une aide à l'investissement productif. Il importe cependant de souligner que ce soutien, à l'initiative de la Commission Biodiversité & Environnement, est lié à la restauration de la Trame Verte et Bleue, en particulier à la trame herbacée, située dans une zone particulièrement intéressante identifiée au Plan de Parc. Elle contribue ainsi localement à renforcer le maillage de la « sous-trame herbacée » identifiée comme prioritaire au plan de parc. Les arbres fruitiers sont par ailleurs propices au nichage d'espèces protégées, telle que la couette chevêche, la Pie-grièche écorcheur, ou plusieurs espèces de chauves-souris dont le très rare Grand Rhinolophe (Les Bréviaires est la seule localité du PNR où l'espèce a pu être observée).

La séance est levée et le comité syndical peut se tenir.